

Monsieur Xavier BETTEL
Premier Ministre
Monsieur Dan KERSCH
Vice-Premier Ministre
Monsieur François BAUSCH
Vice-Premier Ministre
L-2910 Luxembourg

Luxembourg, le 7 septembre 2020

Objet : Propositions du Think Tank OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Vice-Premiers Ministres,

Après avoir clairement manifesté notre solidarité et celle de nos membres avec les secteurs vitaux de notre société dès le début de la pandémie de Covid-19, nous revenons vers vous en cette période incertaine menaçant de déstabiliser voire de précariser massivement les acteurs économiques et les forces vives de la nation, et en particulier aussi bon nombre des membres de l'OAI.

Nous tenons à vous faire part des réflexions et propositions de nos membres afin de leur permettre, dans le cadre de leurs missions professionnelles, d'exercer pleinement leur responsabilité culturelle, sociale et économique, et ainsi d'encore mieux concevoir notre vivre-ensemble.

De nombreux efforts de simplification administrative ont été entrepris par les instances publiques depuis des années. Citons en particulier la mise en place du Guide Urbanisme en collaboration avec l'OAI¹. Le fruit de ces efforts **risque d'être compromis face à l'évolution frénétique et largement disparate du cadre légal et réglementaire dans le domaine de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme.**

Le travail titanesque accompli par nos membres pour multiplier les concertations avec les administrations, ainsi que les démarches itératives, nécessaires et répétées pour chaque projet pour amener à des prises de décisions convergentes et fiables de la part des instances publiques, ne font que s'alourdir sans cesse et deviennent de vrais casse-têtes à résoudre.

Le volume toujours croissant de la gestion administrative à fournir par nos membres dans les phases de conception et d'autorisations des projets ne peut souvent plus qu'être assumé **à perte** dans le contexte des honoraires actuels.

Il va sans dire que **le temps de travail restant disponible sur une mission et qui peut être consacré à la réflexion et la conception même d'une œuvre d'architecture, d'ingénierie ou d'urbanisme va sans cesse en diminuant.** La qualité du résultat construit ne pourra évidemment que s'en ressentir.

Les professions OAI² se sont investies dans le télétravail dès le début de la crise afin d'assurer une certaine continuité et d'effectuer maintenant les prestations requises pour évoluer au mieux au milieu de cette crise.

¹ <https://www.guide-urbanisme.lu>

² Professions d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur, d'architecte-paysagiste et d'ingénieur-paysagiste

Cet investissement ne changera évidemment en rien les problèmes structurels nommés et auxquels font face les membres OAI depuis des années. La précarité économique de nos bureaux n'a été que renforcée par la situation actuelle.

Les retards dus à la crise actuelle, accumulés en phase chantier, représentent déjà un *surplus de travail considérable* pour nos membres. La rémunération plus qu'incertaine de ce travail supplémentaire augmentera encore la pression sur les liquidités financières disponibles pour tenir économiquement dans les mois à venir.

Il est donc impératif pour la survie d'une grande partie des bureaux OAI de voir adresser et résolu au niveau politique **les problèmes structurels inhérents au manque de cohérence des procédures administratives liées à la conception et à l'autorisation des œuvres** de notre futur environnement bâti.

Dans le cadre de la loi du 13 décembre 1989, nos membres exercent la mission légale de « *la création et de la composition, la conception technique d'une œuvre de construction, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, de l'établissement des plans d'une telle œuvre, de la synthèse et de l'analyse des activités diverses participant à la réalisation de l'œuvre* ».

Cette mission légale, représentée officiellement par **l'élaboration et la signature des documents d'autorisations de bâtir** des projets d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, signifie que le **projet d'œuvre proposé pour réalisation est d'intérêt public**.

Par la signature de leurs plans, nos membres attestent qu'ils s'inscrivent dans le cadre des lois et règlements qui régissent l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire de notre pays. C'est donc par cet acte que le projet est **porteur du bien commun dans l'occupation du sol**, dans la façon proposée pour son articulation et sa réalisation.

Elle est l'attestation pour conformité à la loi avant de devenir réalité construite, d'un ensemble de décisions politiques prises en amont dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Par la mission particulière de l'établissement et de la signature des plans d'autorisation, nos membres assument la responsabilité complexe, inhérente à leurs professions, de concepteur et de créateur d'espace publics et privés de qualité et durables.

Sans la signature apposée sur leurs plans par les concepteurs, l'ensemble des décisions politiques prises en amont ne deviendraient jamais réalité. C'est donc dans cette perspective qu'il faut voir l'importance civique de cet acte.

Dans les conditions actuelles de conception de projets, il devient de plus en plus difficile d'assumer cette responsabilité. Dans ce contexte, nous tenons à rappeler le rôle décisif des professions OAI pour la qualité de notre cadre de vie et de notre vivre-ensemble.

Si nous voulons accorder une plus grande valeur à la qualité de vie de nos espaces publics et du bâti qui les forment, alors les professions OAI méritent une bien meilleure reconnaissance que celle qu'elles connaissent actuellement.

Elle ne pourra se traduire que par une revalorisation des honoraires, en particulier dans les phases de conception et d'autorisation des projets.

Nous vous soumettons quelques propositions et pistes de réflexion de nos membres que nous tenons à remercier déjà à ce stade pour leur participation au processus du Think Tank de l'OAI pour l'après-crise sanitaire Covid-19 :

- Pérenniser les conditions du télétravail des collaboratrices et collaborateurs frontaliers des membres OAI dont ils dépendent tous pour le fonctionnement de leurs bureaux. Comme dans d'autres domaines, ils jouent un rôle systémique pour la bonne marche du secteur.
- Amener tous les maîtres d'ouvrage publics à mettre en place systématiquement des méthodologies de visio-conférence permettant de présenter et de communiquer tous les documents de projets dans les différentes phases de mission.

Bien organisé, il en résultera un gain de temps important. Cela permettra de se concentrer sur les réunions ou rencontres vraiment importantes en présentiel. Les deux façons de faire peuvent être parfaitement complémentaires.

Le bon usage de méthodes digitalisées et l'émergence de nouvelles formes de travail collaboratif que cela pourra entraîner sont également avantageux sur le plan environnemental et économique (diminution de l'impact carbone et réduction du coût économique de la mobilité forcée).

- Créer une méthodologie digitale de travail collaboratif simple pour l'élaboration des projets de construction et la mettre à disposition des communes pour leur éviter de devoir la créer elles-mêmes.

Cela permettra d'assurer une continuité de méthode pour toutes les communes et facilitera grandement le travail des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils.

Nous nous permettons de rappeler à ce niveau la méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU » développé par l'OAI.

- Dans le contexte de la digitalisation, généraliser la remise et la validation des dossiers en ligne pour tous les acteurs publics (maîtres d'ouvrage et administrations) et assurer la sécurité juridique des échanges dématérialisés.

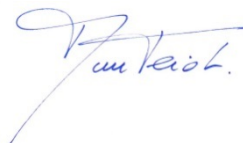
Dans l'espoir que ces propositions et réflexions trouveront un terrain de développement fertile auprès de vos Ministères, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous aider à mettre sur pied les initiatives susmentionnées.

En vous remerciant de l'attention portée à nos préoccupations, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Vice-Premiers Ministres, à l'assurance de notre haute considération.

Jos DELL
Président



Marc FEIDER
Vice-Président



Pierre HURT
Directeur



P.S. : Copie de la présente lettre est adressée aux membres du Gouvernement.